



Clermont-Ferrand, le mercredi 4 mai 2022

Communiqué de presse

Du nouveau dans le parcours de soins post-traitement cancer dans le Puy-de-Dôme

A la suite du lancement d'un appel à projets, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a désigné le Comité du Puy-de-Dôme de La Ligue contre le cancer comme structure porteuse et coordonnatrice de la mise en œuvre des [parcours de soins globaux après le traitement d'un cancer](#). Dans ce cadre, le comité se mobilise pour coordonner ces soins de support après traitement d'un cancer (activité physique, diététique et psychologique) en lien avec des professionnels, associations, et structures du territoire.

Dans le cadre de la stratégie nationale de santé, le Gouvernement a fixé comme objectif la mise en place d'un parcours de soins global après traitement d'un cancer. L'enjeu est d'améliorer la qualité de vie, réduire les risques de séquelles et prévenir les rechutes, et mieux réintégrer la vie sociale et professionnelle après les épreuves de la maladie et des traitements.

Dans le Puy-de-Dôme, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a reconnu l'implication du Comité départemental de La Ligue contre le cancer et l'a chargé de coordonner pour les personnes en fin de traitement, l'accès à [un accompagnement au plus près de leur domicile](#).

Sur prescription médicale des oncologues ou des médecins traitants, après un entretien préalable avec des professionnels qualifiés, trois soins de support sont proposés : Activité Physique adaptée, Nutrition, Soutien Psychologique, dans la limite de 6 consultations prises en charge grâce à la subvention accordée par l'ARS au Comité de La Ligue (forfait de 180 € par patient par an).

Le parcours s'adresse à des patients ayant terminé leurs traitements actifs depuis moins de 12 mois.

La Ligue contre le Cancer a aussi pour mission d'informer les médecins et d'évaluer le bon fonctionnement du dispositif et les bénéfices pour les patients et d'en rendre compte à l'ARS.

Vous avez terminé votre traitement actif de cancer depuis moins de 12 mois ? Sur prescription médicale, vous pouvez bénéficier gratuitement :

- d'un bilan d'activité physique adapté
- d'un bilan avec ou sans suivi diététique
- d'un bilan avec ou sans suivi psychologique

Comment y accéder ? Dès maintenant, demander à votre médecin ou à votre oncologue une prescription médicale puis contacter la Ligue contre le Cancer

Contacts presse :

Ligue contre le Cancer 63

Amina.Adila@ligue-cancer.net

Catherine.Fouhly@ligue-cancer.net

07 48 88 59 05

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

ars-ara-presse@ars.sante.fr



Consulter la plaquette de présentation ▲